

Top Rendement Invest



Epargnants, soyez gourmands!

Découvrez l'épargne gourmande, l'épargne qui en veut toujours plus pour son argent. Plus de possibilités, plus de stabilité et, naturellement, plus de rendement ! Découvrez l'épargne signée Top Rendement Invest !

La garantie du capital net investi²

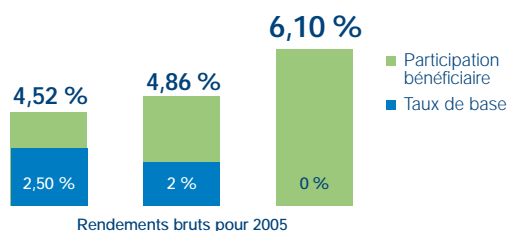
Une flexibilité inégalée

Un placement qui s'adapte à vos priorités et à vos objectifs en vous laissant le choix :

- ▶ du taux de base garanti³ ;
 - 2,50 % garantis durant 8 ans et 1 mois + participation bénéficiaire,
 - 2 % garantis pendant 15 ans + participation bénéficiaire,
 - 0 % + participation bénéficiaire.
- ▶ du réinvestissement de la participation bénéficiaire (P.B.) obtenue dans le taux en vigueur pour l'option choisie ou dans un fonds d'investissement de Fortis AG⁴.

Un rendement optimal

Une gestion dynamique de vos capitaux visant le dégagement de participations bénéficiaires attractives.



Un historique de rendements performants !

	2,50 % + P.B.	2 % + P.B.	0 % + P.B.
2001	-	5,85 %	6,10 %
2002	-	4,90 %	5,00 %
2003	-	4,70 %	5,40 %
2004	4,20 % ⁵	4,35 %	4,90 %
2005	4,52 %	4,86 %	6,10 %
Rendement annuel moyen sur 5 ans	-	4,93 %	5,50 %

Une grande disponibilité

La certitude de pouvoir disposer⁶ :

- régulièrement d'une somme fixe et à tout moment de tout ou d'une partie de votre capital,
- à tout moment et sans frais de la totalité de votre placement pour faire face aux situations difficiles (décès, maladie grave, invalidité, chômage prolongé)⁷.

Des atouts propres aux assurances

- ▶ La sécurité d'un contrat à votre nom.
- ▶ Des couvertures décès personnalisables pour assurer le futur de vos proches.

■ Découvrez l'épargne gourmande dès 2.000 EUR ■



FORTIS AG

Solid partners, flexible solutions

¹ Top Rendement Invest est une assurance Vie de la Branche 21 commercialisée par Fortis AG. Le rendement brut de 6,10 % a été atteint en 2005 par les contrats Top Rendement Invest liés à l'option « 0 % + P.B. ». Tous les rendements bruts repris dans ce document pour 2005 sont communiqués sous réserve de l'approbation des participations bénéficiaires (P.B.) par l'assemblée générale des actionnaires de Fortis AG. La P.B. n'est pas garantie et est déterminée chaque année en fonction des résultats du fonds « Rendement » comme décrit dans le Règlement de participation bénéficiaire. Les rendements du passé ne constituent ni une garantie, ni une limite pour le futur. Frais d'entrée : 3,50 %. Frais de rachat : dégressifs durant les 4 premières années (de 2 % à 0,5 %). Taxe sur les opérations d'assurance Vie : due.

² Après 8 ans. Si votre argent reste durant au moins 8 ans dans l'option choisie du Top Rendement Invest, aucun frais de rachat n'est dû.

³ Taux de base en vigueur au 1^{er} mars. Des changements sont toujours possibles.

⁴ Le risque financier de ces fonds d'investissement est supporté par le preneur d'assurance.

⁵ Simulation de rendement global calculée sur la base des P.B. délivrés par le fonds « Rendement » pour l'année 2004.

⁶ Moyennant, dans certains cas, le paiement d'un précompte mobilier, comme décrit dans la rubrique « Régime fiscal » au verso.

⁷ Les conditions de gratuité de ces rachats sont décrites dans les Conditions générales et produit du Top Rendement Invest.

Vous souhaitez atteindre un rendement élevé sans pour autant faire courir de risques à votre capital ?

Que peut vous rapporter un investissement de 10.000 EUR¹ en Top Rendement Invest durant 8 ans et 1 mois ? Votre placement évoluera naturellement en fonction de votre besoin de garanties et du type de réinvestissement choisi pour les P.B. obtenues.

Les P.B. sont réinvesties dans

la sécurité du taux de base en vigueur pour l'option choisie ²			le potentiel élevé de rendement de fonds d'investissement de Fortis AG ³		
2,50 %	2 %	0 %	2,50 %	2 %	0 %
13.793,52	14.160,27	15.577,75	14.083,47	14.529,31	16.010,76

Ces résultats (EUR), calculés sur la base des rendements bruts de 2005, sont donnés à titre d'exemple et n'engagent aucunement Fortis AG.

Les caractéristiques de votre assurance Placement

Unité monétaire	EUR.
Durée	Indéterminée.
Première prime	Minimum 2.000 EUR (sur le n° de compte 142-1210214-67 en mentionnant le numéro d'adhésion du contrat en communication).
Prime(s) complémentaire(s)	Minimum 1.000 EUR.
Frais d'entrée	<ul style="list-style-type: none"> • 3,5 % des primes versées pour les primes < 120.000 EUR. • 3 % des primes versées pour les primes ≥ 120.000 EUR.
Frais de transfert (Participation bénéficiaire)	<ul style="list-style-type: none"> • Transfert entre fonds d'investissement : <ul style="list-style-type: none"> - entre fonds stratégiques y compris le fonds de trésorerie (Satellite) : le 1^{er} transfert de l'année est gratuit ; ensuite 37,18 EUR par transfert. - de ou vers des fonds spécialisés y compris Market Opportunities : 1 % du montant transféré. • Transfert vers la partie en EUR ou vers la partie en fonds d'investissement : <ul style="list-style-type: none"> ▶ 1^{re} année : 2 % ▶ 2^e année : 1,5 % ▶ 3^e année : 1 % ▶ 4^e année : 0,5 % ▶ Au-delà : 0 %.
Rachat(s)	<ul style="list-style-type: none"> • réguliers • avec frais • sans frais <ul style="list-style-type: none"> • Min. 120 EUR par rachat avec un coût de 3,72 EUR par rachat. • Max. 7 % de la prime par an (en ce compris les rachats autres que réguliers). • Possibilité de racheter tout ou partie de votre capital (min. 600 EUR) moyennant l'application des frais suivants : <ul style="list-style-type: none"> ▶ 1^{re} année : 2 % ▶ 2^e année : 1,5 % ▶ 3^e année : 1 % ▶ 4^e année : 0,5 % ▶ Au-delà : 0 %. • En cas de rachat, possibilité d'application d'une indemnité financière⁴. • Possibilité de racheter sans frais tout ou d'une partie de la prime (minimum 1.000 EUR) si le preneur⁵, son conjoint (ou cohabitant) ou toute autre personne fiscalement à sa charge est victime de l'une des situations suivantes⁶ : <ul style="list-style-type: none"> - décès, - maladie grave durant 6 mois ou plus, - invalidité d'au moins 67 % pendant 6 mois ou plus, - chômage de longue durée (au moins 6 mois) suite à un licenciement.
Régime fiscal	<ul style="list-style-type: none"> • Taxe de 1,10 % sur les opérations d'assurance Vie : <ul style="list-style-type: none"> - prélevée de la prime versée lors de son paiement ou - échelonnée gratuitement sur 4 ans. • Lors de rachats libres dans les 8 premières années, le précompte mobilier n'est pas dû si : <ul style="list-style-type: none"> - le capital décès est au moins équivalent à 130 % de la somme des primes versées diminuées des rachats éventuels et si - le preneur d'assurance = l'assuré = le bénéficiaire en cas de vie. • Les rachats libres effectués après 8 ans ne sont plus soumis au précompte mobilier. • Pour les rachats réguliers, un précompte mobilier est d'application.
Assurance décès (3 possibilités)	<ul style="list-style-type: none"> • Standard : Réserve du contrat. • Option 1 : Réserve du contrat avec un minimum de 130 % des primes versées diminuées des rachats éventuels. • Option 2 : Réserve du contrat augmentée d'un pourcentage convenu (maximum 35 %). La prime décès est automatiquement retirée chaque mois du solde du contrat.

Ce feuillet est basé sur les conditions tarifaires et sur la législation en vigueur pour les Particuliers au 01/03/2006. Des modifications sont toujours possibles.

¹ 3,50 % de frais d'entrée compris et hors de taxe sur les opérations d'assurance Vie.

² Taux de base en vigueur au 01/03/2006. Des changements sont toujours possibles.

³ Simulation réalisée sur la base d'un fonds d'investissement sans protection du capital dont le rendement annuel moyen est estimé à 8 %.

⁴ La façon dont est calculée cette indemnité financière est expliquée de manière détaillée dans les *Conditions générales et produit* du Top Rendement Invest disponibles sur simple demande chez votre courtier ou au siège social de Fortis AG.

⁵ Le preneur doit être une personne physique.

⁶ Les conditions de gratuité de ces rachats sont décrites dans les *Conditions générales et produit* du Top Rendement Invest.



FORTIS AG

Solid partners, flexible solutions

Votre courtier

